

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-086

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 25 septembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Lundi vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 23
- Votants : 31

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – P. TROADEC – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – F. MAHFOUD – J. BORTOLI – M. AUBRY – M. ISSA – M. SOILIHU – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – P. LOUISON représenté par L. CAMARA – R.M. THUILOT représentée par G. DJEARAMIN – L. JACQUEMIN représentée par Y. LE BRIAND – S.L. DIARRA représentée par S. CHABROT – S. GHENAIM représentée par P. RIO – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C. O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 086 : Attribution de subventions suite au séisme au Maroc et aux inondations en Libye.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal 2023,

Considérant le séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter qui a frappé la région de Marrakech au Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier,

Considérant les inondations provoquées par la tempête méditerranéenne Daniel en Libye, le 12 septembre 2023,

Considérant que ces catastrophes ont provoqué des milliers de morts, détruit et/ou fragilisé des bâtiments publics et habitations, qu'elles entravent l'accès à l'alimentation, à l'eau potable et à l'électricité,

Considérant nos valeurs, notre principe d'aider les plus démunis et de faire preuve de solidarité,

Considérant la mobilisation et les actions engagées au Maroc par l'association Franco-Marocaine et le Secours Populaire qui sont des partenaires de confiance de longue date reconnus localement et internationalement,

Considérant que la mobilisation, les aides et les coopérations développées sur place en Libye par le Comité International de la Croix Rouge et qui a l'expérience requise en la matière,

Délibère, et,

Réaffirme son soutien aux victimes, à leurs familles, à l'ensemble du peuple Marocain et du peuple Libyen,

S'engage à apporter un soutien financier sous formes de subventions exceptionnelles pour répondre aux besoins les plus urgents,

Décide d'attribuer une subvention aux associations :

- Association Franco Marocaine : 1 500 €
- Secours Populaire : 1 500 €
afin de les soutenir dans leurs missions au Maroc.
- Comité International de la Croix Rouge (CICR): 1 500 €
pour soutenir son action en Libye.

Dit que les crédits correspondants sont ouverts au budget 2023.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,



Philippe RIO

Vote à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le

Transmis en Préfecture le

03 OCT. 2023

03 OCT. 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification